

LE NUMÉRO  
5  
CENTIMES



# L'avenir DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN SOCIALISTE

LE NUMÉRO  
5  
CENTIMES

ANNONCES:  
Annonces anglaises..... la ligne 1 fr.  
Réclames..... 2  
Chroniques locales..... 4  
Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal  
11, rue Quatre-Chapeaux

ADMINISTRATION & REDACTION :

70, Cours de la Liberté, 70  
LYON

ABONNEMENTS:

3 mois 6 mois 1 an  
Lyon et départ<sup>es</sup> limitrophes, 5 f. 10 f. 20 f.  
Pour les autres départ<sup>es</sup>.... 6 f. 12 f. 24 f.  
(Etranger : port en sus)  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 du mois

N° 34  
L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

8 Octobre 1884

Ce Bon doit être détaché tous  
les jours et conservé.

## Pantomime électorale

De ci, de là, ces derniers jours les sous-vétérinaires qui lichent des bocks à la buvette du Palais Bourbon, pendant toutes les séances du Parlement, ont affronté, les uns en catimini, les autres bruyamment, la tribune des réunions publiques ou privées, et ils ont, en province, prononcé des discours qui nous ont rappelé que les élections étaient proches — Un petit brin de réclame ne nuit pas.

Nos honorables ont « ronronné » leur petit boniment à l'adresse de cette bonne populeuse.

La plupart d'entre eux, entrés dans la vie politique en se hissant sur les épaules du peuple, ne sont arrivés au pouvoir qu'en carressant tout d'abord ces épaules, et en affichant des programmes radicaux, socialistes même; meurtrissant ensuite ces épaules populaires et piétinant cyniquement après le vote accompli sur leur programme, que la naïveté populaire avait pris au sérieux.

Ceux qui ont eu le courage d'assister à ces séances au miel de Chamonix, et qui ont avalé jusqu'au fond le biberon électoral ont dû faire une remarque :

D'abord, tous ont parlé de concorde, d'union et de liberté.

Parler de concorde, d'union et de liberté au peuple qu'ils ont divisé par leurs scandaleuses palidories; parler de liberté et de bien-être à la classe des travailleurs, dont la plupart sont affamés, c'est, en vérité, d'une pasquinade révoltante.

L'appel à la concorde, passe encore; c'est une manœuvre que l'approche des élections rend nécessaire. Ces faux bons hommes d'opportunistes ressemblent fort aux Napolitains qui disent, dans leur foi incomparable: *Passato il pericolo, gabbato il santo*. Passé le danger, adieu le saint!

Tant de fois trompés par ces batteleurs politiques, le peuple comprendra-t-il enfin que la coupe est pleine? Le piège est grossier. La virginité que voudraient se refaire ces faux Fabricius n'est plus de mode.

Le peuple comprend aujourd'hui l'immense danger qui le menace; il voit enfin que le Dieu-Etat est une fumisterie pyramidale qu'il ne veut plus adorer: C'est trop.

On a bien ri dans le monde bourgeois de la devise matérialiste: « Ni Dieu, ni maître, » On rira beaucoup et bientôt de ceux qui portent une devise opposée.

Ferry-Sauveur, cette idole en gélatine, qui se gorge, lui et les siens, de notre sang et de notre argent, en promenant un regard flasque et tranquille sur nos fronts assombris, en murmurant dans l'épaisseur de ses lèvres sensuelles:

— Ces gaillards-là, sont-ils heureux de me posséder! Pourrait bien un jour subir ce sera même un peu tard — le sort du criminel de Polignac. Il n'a rien fait de plus, il n'a rien fait de moins.

Ministres et majorité d'aujourd'hui, auto-

ritarisme et valetaille, chancre qui ronge la République; ils emplissent leurs poches et les électeurs laisseraient continuer cette orgie nauséabonde? Non, jamais. Peu à peu nous éclairerons le corps électoral sur ces ténébreuses menées, sur ce gaspillage honteux.

Nous arracherons radicalement le masque derrière lequel s'abritent les orléano-opportunistes qui voudraient benoîtement nous conduire à la royauté.

Voyez la Chambre, voyez le Sénat, voyez la Constitution révisée (?) Electeurs, rendez-vous bien compte de ce personnel qui remplit le Parlement des éléments de ce régime hybride qui constitue la manière d'être et de vivre des représentants de la nation; considérez avec quelle désespérante lenteur les lois s'élaborent et quelles lois? Des lois où la souveraineté nationale se reconnaît à peine, quand elles n'en sont pas l'insolente contradiction; contemplez cet admirable ravage constitutionnel où tout semble avoir été, que dis-je: ou tout est inconstitutionnellement agencé et combiné en vue de la confiscation des libertés politiques et sociales et de maintenir des priviléges légués par le passé, par ce passé honteux que nous avons plus d'une fois condamné et brisé.

Peuple, prépare-toi à de nouvelles luttes, prépare-toi à rendre le suffrage universel grand et sublime comme l'avait rêvé Ledru-Rollin.

Sois citoyen, si tu ne veux pas redevenir esclave; songe aux prochaines élections; ne fais pas du suffrage universel un leurre, une négation de la vraie République à laquelle tu aspire. Plante une bonne fois pour toutes, sur l'urne électorale, le drapeau des revendications sociales.

J.-B.-A. PAGÈS.

Depuis six mois l'Assemblée nationale s'est hautement déclarée pour la contre révolution.

Après tant d'actes qui auraient dû soulever l'indignation publique, comment n'est-elle pas encore proscrite comme le plus criminel ennemi de la liberté!

MARAT.

(3 janvier 1792).

## DEPÉCHES DE NUIT

### GUERRE DE CHINE

PARIS, 9 h. soir. — On assure que l'occupation de Kelung terminera la campagne confiée à l'amiral Courbet. M. Jules Ferry estimerait que la destruction de l'arsenal, de la flotte et du port chinois à Fou-Tchéou et sur le Min, constitue une réparation suffisante de Lang-Son, et que la prise de possession des mines de Kelung donnera à la France un gage suffisant pour répondre du paiement de l'indemnité qui doit être exigée de la Chine.

On affirme aussi que le Céleste-Empire est très anxieux de mettre fin au conflit.

LONDRES, 9 h. 15. — L'escadre de l'amiral Courbet a quitté Matsou le 30 septembre. On croit qu'elle s'est rendue à Kelung, d'où les troupes de débarquement marcheraient sur Tamsui par la voie de terre.

Un télégramme chinois parle de 150,000 hommes qui seraient entrés au Tonkin par la route de Lang Son.

Cette nouvelle est de source chinoise. C'est dire le cas qu'il faut en faire. Ces 150,000 hommes ne doivent exister que dans l'imagination trop fertile des Célestes.

PARIS, 10 h. soir. — L'impératrice consentirait à traiter avec la France sur la base d'une indemnité modérée qui serait prélevée sur les recettes des douanes à Shanghai, Canton ou Tien-Tsin.

Jusqu'au paiement complet, les Français pourraient occuper comme gage une localité du littoral chinois, probablement Kelung.

PARIS, 11 h. 30 soir. — Un navire est parti aujourd'hui pour remettre en état les câbles entre Hong-Kong-Saïgon et Hai-Phong-Hong-Kong.

On espère que les communications seront rétablies dans une quinzaine de jours.

M. Lemaire, le nouveau résident français à Hué, est arrivé hier soir.

Les pouvoirs civils et politiques dont il est revêtu sont entrés en vigueur depuis hier, 1<sup>er</sup> octobre.

Il va étudier les différents services du Tonkin avant de se rendre à Hué.

PARIS, minuit. — D'autre part, le *Morning Post* croit pouvoir démentir d'après un télégramme de Hong-Kong, le bruit de négociations franco-chinoises et annonce que les préparatifs de guerre se continuent sur une vaste échelle dans toute la Chine.

### UNE DISGRACE

Enfin! M. André, dit de Trémontels, préfet de la Corse, est mis en disponibilité.

Il paraîtrait cependant que ce n'est pas précisément par suite de la conduite scandaleuse qu'il tint lors de l'affaire Saint-Elme, que ce fonctionnaire est l'objet d'une disgrâce.

Ayant perdu toute autorité en Corse, le gouvernement ne peut plus compter sur son influence, et M. Emmanuel Arène, qui redoute beaucoup un échec aux prochaines élections, aurait exigé le déplacement de M. André, dit de Trémontels.

O reconnaissance des opportunistes!

### INFORMATIONS

Hier, à quatre heures, M. de Lanessan a eu une entrevue avec M. Félix Faure. Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies s'oppose vigoureusement à la suppression, votée par la commission du budget, des huit cent mille francs affectés au service des cultes dans les colonies.

Voilà encore un des bienfaits du Concordat.

Indépendamment de la part qu'il prendra à la discussion de l'interpellation sur la crise de Lyon, M. Brialou doit, dit-on, proposer à la commission d'envoyer une délégation dans cette ville.

Bravo! M. Brialou, mettez les pieds dans le plat, le peuple en profitera.

On attribue à MM. Charles Floquet et Clémenceau l'intention de sommer le cabinet de s'expliquer sur ses rapports avec M. de Bismarck, et de mettre la Chambre en demeure de désavouer le cabinet, au cas où il ne démentirait pas catégoriquement l'existence d'un accord avec l'Allemagne.

MM. Charles Floquet et Clémenceau se réserveraient d'intervenir à propos du débat sur les affaires de Chine et du Tonkin, que l'opposition compte étendre à la politique extérieure du cabinet, envisagée dans son ensemble.

Don Carlos est arrivé à Ostende, où il s'journera quelque temps.

Quelle perle, Carajo! Quelle perle! Une huître de plus en Belgique, quoi!

Le bruit a couru en ces derniers temps que M. Hérisson était sur le point de quitter le ministère des travaux publics. Cette nouvelle est fausse de tous points.

Un hérisson aussi opportuniste lâcher son portefeuille, allons donc! Hérisson! qui s'y frotte s'y pique.

Le phylloxéra a fait son apparition à Linz, près Coblenz, dans un champ de vignes qui représente plus de 5 millions de marcs de valeur.

Il ne pouvait cependant pas se déclarer dans un champ de navets.

A Berlin, un soldat du régiment de grenadiers, qui était en faction dans l'intérieur du palais royal, devant la porte qui conduit au trésor de la couronne, s'est suicidé. On l'a trouvé appuyé contre le mur; il avait dirigé le canon de son fusil contre le cœur.

Encore un qui ne volera plus nos pendules. Je compte ceux qui tombent.

Un télégramme d'Adédaïde, daté d'hier, annonce que le duc de Manchester et ses compagnons de voyage ont été attaqués par les naturels dans l'intérieur des terres, au nord de l'Australie.

Le duc a échappé à la mort, mais plusieurs de ses compagnons ont été tués.

Des batailles ont été organisées pour venger cet attentat.

Je ne m'engagerai jamais dans ce bataillon-là. Tant pis pour les ducs.

### L'ARMÉE COLONIALE

Voici l'économie du projet Campenon:

L'armée d'Afrique serait fixée au chiffre de 65,000 hommes; on consacrerait d'une manière permanente, à l'occupation de chacune des quatre provinces: Alger, Oran, Constantinople et Tunis, une division composée de 11,000 hommes de toute arme: en tout 41,000 hommes.

Resteraient 21,000 hommes.

Sur ces 21,000 hommes, la moitié environ, soit 11,000 hommes, formeraient une réserve toujours disponible à jeter, en cas d'insurrection, sur tel ou tel point de l'Afrique ou de la Tunisie.

Enfin, 10,000 hommes resteraient comme deuxième réserve à envoyer éventuellement dans les colonies.

Dans la pensée du ministre de la guerre, cette deuxième réserve, destinée spécialement aux expéditions d'outre-mer, et qui formerait, avec les troupes de la marine, l'armée coloniale, cette deuxième réserve, disons-nous, devrait se composer de bataillons pris dans la légion étrangère, de tirailleurs indigènes et de huit bataillons de zouaves, qui seraient à créer.

La création de l'armée coloniale exigerait l'inscription au budget de la guerre d'un crédit de 5,500,000 francs par an; en outre, les frais de première mise s'éleveraient à 3,500,000 francs. C'est donc neuf millions qu'il s'agirait de faire voter par les Chambres.

### LA CANDIDATURE OFFICIELLE

On ne perd pas de temps dans les régions gouvernementales pour préparer la candidature officielle.

M. Wyart, professeur au lycée de Vendôme, qui passe, à tort ou à raison, pour prêter sa collaboration au *Progrès de Loiret-Cher*, vient d'être remplacé dans ses fonctions, parce qu'il aurait omis de professer, dans ses articles, de l'admiration pour la politique opportuniste.

Attendons-nous, d'ici l'année prochaine, à une hécatombe des fonctionnaires qui se trouvent dans le cas de M. Wyart.

## UN COLONEL OBSCURANTISTE

Dernièrement, une altercation s'élevait à la porte de la caserne de Reims, entre un marchand de journaux et un adjudant du 13<sup>e</sup> régiment. En vertu d'ordres récemment donnés, l'adjudant voulait interdire au marchand de faire son commerce. Le marchand protestait, avec juste raison. L'affaire a fait du bruit, elle a monté hiérarchiquement de l'adjudant au général de division, auquel elle a inspiré le petit chef-d'œuvre suivant :

« Le général de division invite MM. les chefs de corps de la 12<sup>e</sup> division militaire d'infanterie à punir très sévèrement tout militaire qui sera trouvé porteur d'un journal quelconque dans l'intérieur des bâtiments militaires. »

Qu'en pensez-vous ? Ce général s'appelle La Hayrie. Il faut collectionner et retenir avec soin les noms de tous les ennemis placés à la tête des troupes.

Le nommé La Hayrie s'est d'ailleurs rendu fameux par sa conduite en 1871, alors qu'il était colonel du 10<sup>e</sup> régiment.

En 1872, il était colonel à Neuilly. Un jour, venant de bien déjeuner, il voit un ouvrier peintre dont la figure lui déplaît. Il saute sur lui, et à coups de pieds et à coups de poings, le mit dans un tel état, que le malheureux resta quinze jours ou trois semaines au lit. Cela ne nuisit en rien à l'avancement du colonel La Hayrie. Au contraire.

L'état de siège régnait alors.

Un journal, le *Radical* osa raconter ce fait, sans célébrer l'acte du colonel La Hayrie, comme un acte héroïque. Le colonel La Hayrie fit supprimer le *Radical* par le général Ladmirault. Général, il n'aime pas mieux la presse que lorsqu'il était colonel.

## Dernière Heure

PARIS, 10 h. soi. — M. Antoine, député de Metz au Reichstag allemand et M. Rollin-Jacquier, ancien ministre de l'intérieur en Belgique, sont en ce moment à Paris.

On annonce l'arrivée à Paris de M. Silvela pour le 15 de ce mois ; l'ambassadeur d'Espagne en France reprendra à cette époque la direction de l'ambassade.

10 h. 20. — M. Véillard, ancien sénateur de la Sarthe, qui siégeait à droite, vient de mourir à l'âge de soixante-quatre ans.

M. Tricou serait sur le point de remplacer M. Waddington au poste d'ambassadeur à Londres.

10 h. 35. — Une rencontre a eu lieu entre deux trains sur la ligne du chemin de fer du Bengale oriental. Soixante personnes ont été tuées ou blessées.

On apprend, au sujet de l'émeute qui a éclaté récemment dans la prison de Mandalay, que les soldats, pour pouvoir la maîtriser, ont mis le feu aux bâtiments et ont tiré sur les prisonniers qui essaient de s'échapper, quatre cent trente prisonniers ont été tués.

11 h. 20. — La Patrie annonce que plusieurs affiches appelaient le peuple aux armes ont été placardées, la nuit dernière, dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement ; la police les a arrachées.

— M. Ballue, rapporteur du budget de la guerre, et M. Rouvier ont eu aujourd'hui une entrevue avec le général Campanon au sujet des réductions du budget de la guerre.

Minuit. — Aucune nouvelle de l'amiral Courbet n'est encore arrivée aujourd'hui. Cette absence de nouvelles fait croire que le mauvais temps a retardé le débarquement à Kelung.

1 h. du matin. — Le *Télégraphe* prétend savoir de source sûre que le gouvernement est décidé à faire revenir très prochainement l'amiral Courbet et la flotte.

— Un accord prochain avec la Chine est probable.

— Le gouvernement français ferait de grandes concessions sur le règlement de l'indemnité et la fixation de la frontière du Tonkin.

La population de Salinos, sur la frontière mexicaine, a envahi l'Hôtel-de-Ville, tué l'alcade, le chef de la police et vingt autres personnes.

— A la suite de représentations énergiques présentées au sultan du Maroc par le ministre italien à Tanger, le gouverneur de Demnah a été destitué et emprisonné : il est accusé d'avoir torturé un grand nombre de juifs.

11 h. — Le *Rappel* déclare qu'en nous unissant à l'Allemagne contre l'Angleterre nous ne faisons qu'augmenter la puissance de l'Allemagne et que nous nous privons d'un allié possible.

Un incendie considérable a éclaté à Mont-greland, commune de l'arrondissement de Murat. Soixante maisons ont été brûlées ; une personne a péri.

Hier a eu lieu l'anniversaire du plébiscite qui réunit Rome et les anciens Etats pontificaux à l'Italie.

La ville a été illuminée.

La santé publique est excellente.

## CES BONS CLÉRICAUX

Il vient de se produire dans la commune de M... , arrondissement de Gaillac, un fait d'intolérance religieuse que nous croyons devoir signaler.

L'instituteur de la commune de M... , étant sur le point de se marier, avait obtenu de l'archevêché, grâce au versement d'une certaine somme, la dispense des publications de mariage. Tout allait à souhait ; le jour de la cérémonie allait être fixé quand le curé est intervenu :

— Je ne vous marierai, a-t-il dit à l'instituteur, que si vous vous engagez par écrit à retirer de votre école les Manuels dont se servent les enfants.

L'instituteur répondit un *non*, et le curé inflexible refusa de donner au jeune couple la bénédiction de l'Eglise.

Le mariage civil s'est fait néanmoins. Mais, poussé par sa belle-mère, l'instituteur de M... s'est rendu à Albi pour exposer son cas aux vicaires capitulaires qui, pendant la vacance de l'archevêché, administrent le diocèse. Les vicaires, gens fanatiques, ont, *in pecto*, donné raison au curé de M... ; mais, redoutant pour l'ecclésiastique les conséquences de son acte d'intolérance, ils ont pris un terme moyen : disciples scrupuleux de Loyola, ils ont écrit au curé que l'instituteur avait pris l'engagement verbal de supprimer de son école les Manuels Bert et Compagné. Nouvelles protestations de l'instituteur, qui s'est fâché tout rouge et n'a pas voulu de messa de mariage à pareille condition.

Ce brave instituteur aurait bien dû commencer par où il a fini.

Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense. Notre crédulité fait toute leur puissance.

## SAPEURS-POMPIERS

### Installation

(Suite.)

L'heure actuelle pour la prise du service dans les postes de nuit et de jour est maintenue.

Le bataillon sera divisé en deux sections pour le service des postes centraux, les compagnies l'mitrophes des postes de Bellecour et de l'Hôtel-de-Ville fourniront chacune un sapeur et tous les jours ; à ces trois hommes sera adjoint un caporal, fourni par une de ces trois compagnies et à tour de rôle ; par ce moyen, on évitera l'inconvénient qu'ont les hommes, lorsqu'ils arrivent sur les lieux de l'incendie (les hommes n'étant pas de l'arrondissement, et ce qui arrive fréquemment) de trouver les bouches à eaux très rares dans certains quartiers.

En procédant de cette façon, on éviterait un retard toujours préjudiciable dans l'établissement de la pompe et dans l'attaque du feu.

Les postes d'arrondissements seront fournis par trois hommes des compagnies de leur arrondissement respectif, dont un, désigné à cet effet, restera la journée au poste comme gardien.

Cet homme, averti par le téléphone ou autrement qu'un sinistre vient de se déclarer, prendrait une trompe, dont chaque poste devrait être muni, et partira avertir les sapeurs habitant dans un périmètre de cent à cent cinquante mètres, parcours qui, au pas gymnastique, peut facilement se faire dans une minute.

L'adjudant serait chargé de s'assurer, au moyen du téléphone, si l'homme de garde dans chaque poste d'arrondissement est présent à son service.

Un sapeur de planton au dépôt général peut y être affecté, si son utilité est reconnue.

### Indemnité

Comme on éprouverait certainement des difficultés pour se procurer des logements près de chaque poste, et dont le prix du loyer serait un peu élevé, la ville supporterait la charge d'une indemnité de cinquante à cent francs par logement, ce qui ferait, en tenant compte de la situation de certains postes et des sapeurs qui habitent déjà auprès de ces postes, une somme de huit à dix mille francs par an.

### Dépôts des Pompes à vapeur

Des dépôts de pompes à vapeur seraient construits près des points suivants :

Un près de l'avenue de Saxe, entre le cours Lafayette et la place Saint-Pothin.

Un autre auprès de la Faculté de médecine.

Un à Vaise, au poste actuel, qui a été construit à cet effet.

Enfin, transférer le dépôt général au dépôt de la voirie, situé angle de la rue Mazonod et de la rue Pierre-Corneille.

Le dépôt des Brotteaux pourrait desservir, en outre, de son quartier, la Guillotière, le centre de Lyon et serait à proximité des banlieues des Charpennes et de Villeurbanne.

Celui de la Faculté desservira la partie sud de la Guillotière et la pompe pourrait se porter vivement au centre de Perrache, une fois le pont de la Faculté établi.

Celui de Vaise serait très efficace dans ce quartier où il y a beaucoup d'usines, et serait également à proximité de Serin.

La pompe du dépôt général serait autant que possible désignée à remplacer celle de ces pompes qui aurait servi.

### Personnel des Pompes à vapeur

A chacune de ces pompes, il serait affecté pour la manœuvre :

Un mécanicien, un chauffeur, un cocher.

Ces hommes seraient logés dans chaque dépôt.

pôt, qui serait relié par le téléphone au dépôt général.

On pourrait aussi, pour ces dépôts, faire construire des chars-caissons auxquels s'adapteraient les pompes à bras ; sur les caissons, garnis des agrès nécessaires, prendraient place les hommes destinés à leur manœuvre. Ce char serait conduit par l'équipe du dépôt.

En dehors de l'équipe de chaque dépôt, une équipe de relais serait nécessaire pour remplacer les indisponibles et relever, un jour par semaine, les hommes desdites équipes.

Par conséquent, ces hommes logeant au dépôt général, pourraient donner en dehors de ce service une somme de travail de deux journées par semaine qui seraient employées aux réparations et au nettoyage du matériel.

### Echelle aérienne

L'achat de plusieurs échelles ne me paraît pas utile, vu le peu de service qu'elles seraient appelées à rendre, en prenant pour base les services rendus par celles que nous possérons.

En conséquence, laissant les échelles au dépôt général, et surtout avec des chevaux prêts, se rendraient bien vite sur différents points de la ville.

(A suivre.)

## GAILLETON-BONNET

Les peuples n'ont que le gouvernement qu'ils méritent.

Tel est le vieil auge qui renferme une vérité incontestée et incontestable, surtout dans les pays du suffrage universel.

Si l'opportunisme, englué de la corruption fangeuse qui le stigmatise, triomphera dans les conseils du gouvernement, à qui la faute ? Aux électeurs, qui, oubliant la dignité de leur souveraineté, se laissent entraîner par quelques meneurs intrigants à la recherche d'un emploi à accorder aux élus des votes de confiance dans des réunions préparées à l'avance.

Si, à l'Hôtel-de-Ville, nous rencontrons dans notre administration municipale cette force d'inertie qui a été sa caractéristique depuis le rétablissement de la mairie centrale, et dans notre assemblée communale ce servilisme et ce défaut de caractère, qui sont le monopole de l'ignorance, à qui le devons-nous ? Aux électeurs, qui, le 4 mai dernier, ont benoîtement décerné, à une grande majorité, le premier prix d'incurie à l'administration Gailleton Bonnet.

Le suffrage universel a parlé ; il n'y a pas lieu à récriminer ; mais à nous d'en déduire les conséquences ; à nous d'en appeler aux électeurs mieux éclairés, afin de chercher à atténuer la gravité des fautes qui se commettent en les signalant à l'attention de tous.

Notre tâche ne sera pas difficile, car ce que nous disons ici, c'est ce que chacun pense tout bas. Vous ne rencontrerez pas, en effet, d'électeurs appartenant à n'importe quel groupe de républicains, qui osent en tête-à-tête célébrer les louanges de l'administration Gailleton-Bonnet.

Si même vous vous adressez à des membres de notre assemblée communale et que vous formuliez des griefs contre l'administration municipale (et, certes, ils sont nombreux !) on octroie généralement à Gailleton-Bonnet les qualificatifs de roublard, négligent, paresseux, etc., etc.

FEUILLETON DE L'AVENIR (12)

## LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

### PROLOGUE

### Lélio l'Aventurier

(Suite.)

— Un rapport intime, señor. Depuis la disparition de son galant, dona Dolorès est inconsolable, et ma femme qui adore sa maîtresse, s'est mise de moitié dans sa rançune et dans sa douleur...

— Si bien, mon pauvre ami, que lorsque vous revintes à elle, triomphant et muni de votre auberge...

— Elle me montra la porte en me traitant d'assassin.

— Soit fille !... on n'est pas assassin pour avoir occis loyalement un homme. Que ne puis-je la chapitrer, ne fût-ce que pendant cinq minutes ! Je la ramènerais bien vite entre vos bras !

— Malheureusement, commença Truxillo...

— Oui, oui, je sais ! Il faut que je renonce à voir ma pauvre filieule...

— Encore, si don Diaz était au château ! murmura l'hôtelier. Peut-être obtiendrons-nous...

— Quoi ! don Diaz serait absent ?

— Il est retenu à quelques lieues d'ici par les devoirs de sa charge...

— Sa charge d'espion ! marmotta l'incurcible Landry.

Par bonheur Truxillo n'entendit pas.

— Et pendant son absence, interrogea Cornélius, qui donc veille sur la séniorita ?

Son oncle, don Antonio Paravedras. D'ailleurs, les valets sont nombreux, bien armés, et ils ont ordre de massacrer sans pitié tout inconnu qui s'introduirait dans le manoir. En attendant on tient les portes closes.

— Et l'on agit sagement ! fit le comte qui se leva en bâillant. Sur ce, mon hôte, excusez-moi si je vous congédie, mais la fatigue m'accable et mes yeux se ferment.

Truxillo s'empessa de prendre congé. Cependant, arrivé auprès de la porte il s'arrêta et, tournant son bonnet entre ses doigts :

— A propos, bégaya-t-il avec un sourire embarrassé.

Cornélius ne fit pas semblant de l'entendre.

— A propos, répeta l'autre sur un ton plus élevé, et cet argent ?

— Vous voulez parler de la succession ?

— Oui.

Le comte tira de son escarcelle un lourd bourse.

— Vous voyez, dit-il, je tenais la somme toute prête.

Les yeux de Truxillo s'illuminèrent.

— Combien y a-t-il là-dedans ? demanda-t-il.

— Deux cents florins de Hollande.

— Un joli denier.

— Oui, dit négligemment Cornélius. Cela aurait fait plaisir à Etienne.

— Cela lui fera plaisir sans aucun doute. Donnez, señor...

Le comte remit la bourse dans sa poche.

On pourrait croire qu'avec une pareille disposition d'esprit, il y a au conseil municipal, nous ne dirons pas une opposition contre le système d'administration qui nous régit, mais une discussion raisonnée de la gestion des intérêts communaux ! Erreur ! Il suffit d'assister à une séance de nos édiles pour être convaincu du contraire.

Si par hasard il s'élève une voix pour critiquer avec raison une administration aussi défectueuse, immédiatement la majorité, avec cette intolérance qui n'a d'autre excuse que l'ignorance, la couvre de ses murmures sarcastiques. Celui qui a eu le courage de défendre la cause de tous, n'a d'autre satisfaction que celle d'avoir rempli son mandat et d'avoir obtenu l'approbation des assistants.

Il suffit de la parole du maître Gailleton-Bonnet, promettant tout et sachant se dérober par ce magique échappatoire : *la question est à l'étude*, et tous, aussitôt, sont heureux de se déclarer satisfaits.

Il y a quinze jours le lord maire Gailleton-Bonnet affirmait dans un langage empathique et embarrassé, qu'il n'y avait pas de crise ouvrière, qu'il n'y avait qu'un malaise passager, auquel on cherchait à donner une importance plus grande que ne le comportaient les circonstances. Il n'y avait là que le jeu de la réaction et de certains agitateurs voulant flatter les passions populaires.

Ces explications suffisent à nos conseillers municipaux qui, dans leur naïveté, se retirent et dorment tranquilles.

La situation cependant s'aggrave, et samedi dernier force est au maire Gailleton-Bonnet de venir dans un langage contraint et nerveux reconnaître que la crise est à l'état aigu et il propose l'adoption de certains palliatifs à l'opium.

D'où vient cette contradiction ?... Incurie et inertie d'un côté, servilisme et ignorance de l'autre ; tel est le bilan actuel de notre édilité lyonnaise.

PETIT POUCHET.

## MENUS PROPOS

M. de Mac-Mahon est encore moutard ; sa nourrice le promène sur la place des Quinconces, à Bordeaux.

Un régiment vient à passer, musique en tête. Le futur président marque le pas en machant sa pâte de guimauve. Puis, son jeune esprit se réveillant, il dit à sa nourrice :

— Dis donc, Marianne, à quoi donc qui servent ceux qui ne jouent pas de la musique.

Le lait de la nourrice a failli tourner.

## A TRAVERS LYON

Le *Journal officiel* annonce que les généraux de Lignières, commandant la 4<sup>e</sup> brigade de chasseurs, et Fremont, commandant la 18<sup>e</sup> division d'infanterie, sont admis dans le cadre de réserve de l'état-major général.

Nous recevons d'un de nos lecteurs une lettre par laquelle il confirme notre note d'hier concernant les mauvaises dispositions prises

par l'administration pour la répartition des secours à donner aux ouvriers sans travail.

Notre correspondant nous écrit qu'il y a un an, une ouvrière d'origine italienne, ayant été arrêtée en flagrant délit de vol, une perquisition fut opérée dans son domicile où l'on découvrit une quantité de chaussures volées, des actions sur le Crédit lyonnais, une somme importante en monnaie, etc. Cette habile voleuse recevait depuis longtemps des secours de la Société de bienfaisance, consistant en bons de pain, charbon et viande.

Ajoutons, avec notre correspondant, cette réflexion psychologique : elle allait à la messe.

**Disparition.** — L'on annonce la disparition du nommé J. B. Collomb, ouvrier lithographe, demeurant place Tabareau, 3, lequel a quitté son domicile sous un motif futile et depuis deux jours n'a pas donné de ses nouvelles.

**Accident.** — Un commencement d'incendie se déclarait hier au domicile du nommé Théodore Villard. Le feu ayant pris aux rideaux, Villard se précipita pour éteindre les flammes. Dans cette action, il se fit des brûlures tellement graves, qu'on dut le transporter à l'Hôtel-Dieu.

Dans la journée d'hier, le cheval de M. Bergeron s'est subitement abattu dans la rue de la Bombarde.

Dans sa chute, le pauvre animal a brisé une partie de la devanture du magasin de M. Chauvat, pâtissier.

Les dégâts, peu importants, ont été payés par le propriétaire du cheval.

**Vagabondage.** — Dans la nuit d'hier, les gardiens de la paix en tournée de service, ont mis en état d'arrestations pour vagabondage les nommés François Brûge, journalier ; André Lefort, ferblantier, et Léon Artur.

Ces trois individus étaient privés de tous moyens d'existence, et ne savaient où aller chercher.

On leur a trouvé un gîte assuré.

**Vol.** — Joanny Chapuis, que nous avons annoncé comme étant l'auteur du vol d'une paire de chaussures, a été condamné à l'audience du tribunal correctionnel, à la peine de quinze jours d'emprisonnement.

**Arrestation.** — Hier, un vieillard septuagénaire, le nommé Claude Vincent, réduit sur ses vieux jours à vendre des allumettes de contrebande, s'est fait arrêter pour ce fait délicieux et conduire à la Permanence.

Dans la même journée, un ouvrier plâtrier, du nom de Joseph Izampa, demeurant cours de la Liberté, 88, a été arrêté sur la réquisition de M. Porte, marchand de grains, domicilié rue Grenette, 30.

Joseph Izampa s'était emparé de divers bijoux exposés dans le magasin de ce dernier, et les avait fait disparaître sous ses vêtements.

Malgré ses dénégations, cet habile voleur a été mis à la disposition du procureur de la République.

**Accident de voiture.** — Hier, à deux heures du soir, le cocher de M. le général Alliot conduisait dans une voiture madame la générale, lorsqu'en longeant le quai de Retz, le cheval a heurté et renversé le zerre le sieur Bourcier, marchand de fromages ; il fut relevé immédiatement par quelques passants, qui disaient que d'autres courraient arrêter le cheval qui filait à bon train, sans que le cocher s'inquiétait de l'accident dont il venait d'être l'auteur. Un courageux citoyen saisit la bride de l'animal et le força à rebrousser chemin.

Arrivé sur le lieu de l'accident, cette dame

se contenta de présenter sa carte, quoique constatant que le pauvre blessé était debout mais ne pouvait à peine marcher, et elle fut fouetter les chevaux. Pas de commentaires.

On accompagna le blessé à la pharmacie Rey, place des Cordeliers, où il a reçu les soins que nécessitait son état ; il a pu ensuite regagner son domicile.

## CHRONIQUE THÉATRALE

### LA FAVORITE

Malgré le grand administrateur M. Dufour, nous avons assisté à la représentation de la *Favorite* : cela nous a coûté quarante sous ; mais nous ne les regretterions pas si la trinité Dufour-Beraldi et C° voulaient bien laisser aux ouvriers sans travail une part, si modeste soit-elle, des deux cent soixante mille francs que la municipalité a eu la naïveté de leur voter.

Sous le bénéfice de cette observation l'opéra de Donizetti n'a pas trop mal été interprété ; l'orchestre comme d'habitude, a été à la hauteur de sa tâche ; mais le véritable succès de la soirée a été pour M. Massart, notre nouveau fort ténor. Cet artiste, sans avoir une très grande puissance de voix, s'en sort avec facilité et de bon goût ; la méthode et le maintien sont excellents.

Nous reviendrons sur les autres artistes. Bornons nous aujourd'hui à déclarer que si les premiers sujets paraissent pouvoir tenir l'emploi, il n'en est pas de même de l'ensemble de la troupe, qui peche par les femmes ; les chœurs ne nous paraissent pas avoir fait de grands progrès. Ajoutez à cela qu'ils sont affublés de costumes qui doivent traîner depuis des siècles dans les arrière-boutiques de fripiers, et vous aurez une idée des seigneurs du roi de Castille.

Quant aux ballets, ils ont été grotesques ; ce n'était pas des danseuses que nous avions devant nous, mais un troupeau de moutons.

À en juger par la façon dont est administrée l'ensemble de la troupe, nous croyons être dans le vrai en affirmant que si nous possérons un bon ténor aujourd'hui ce n'est pas à la perspicacité de M. Dufour que nous le devons ; ce brave homme qui nous coûte 250,000 francs a du se tromper en bien.

Une fois n'est pas coutume.

## CHRONIQUE RÉGIONALE

### LOIRE

#### M. Girodet au Chambon-Feugerolles

Chaque jour nous avons à constater le succès du député radical de la 2<sup>e</sup> circonscription. La réunion tenue au Chambon, le pays même de son ex-adversaire, M. Cozat, a été un véritable triomphe pour l'excellent député et pour sa politique.

Avant la réunion, un groupe de jeunes gens était venu trouver le citoyen Girodet, et, en lui remettant au nom de la jeunesse du pays le produit du travail de l'un d'eux, une magnifique pièce montée, un de ces jeunes républicains prononçait les paroles suivantes :

« Citoyen Girodet, les jeunes gens de cette localité se font honneur de vous offrir ce modeste présent en reconnaissance de votre attitude ferme et énergique à la Chambre pour soutenir la cause ouvrière et celle de la République. Croyez, citoyen Girodet, à tout ce que nos coeurs ont d'estime pour vous. »

Le citoyen Girodet a remercié avec effusion de leur précieuse sympathie ces braves et dévoués défenseurs de la République.

La salle de la mairie, que la municipalité opportuniste met, moyennant 25 francs, à la disposition des électeurs qui désirent connaître les actes de leur représentant, offrait un spectacle merveilleux. Plus de huit cents personnes s'y seraient, debout, attentives. Des auditeurs retardataires s'étaient juchés sur les fenêtres. Un millier de personnes, hommes et femmes, se pressaient autour de l'Hôtel-de-Ville, sur les marches, dans le vestibule.

Sont acclamés : président, le citoyen Souhet et assesseurs ; les citoyens Jérôme Mourier et Grapone ; secrétaire Biatou.

De fréquents applaudissements interrompent le discours du citoyen Girodet dans son compte rendu de mandat.

Quand il a fini, un sieur Berger, ancien gardien-champêtre, actuellement distributeur d'un journal réactionnaire, demande à poser une question au citoyen Girodet. Il est accueilli par des huées générales ; cependant, sur les instances du président et du citoyen Girodet, il s'explique, en se plaignant de la crise ouvrière et en l'attribuant en partie à l'attitude des députés qui, dit-il, « ne s'occupent que de politique. »

Documents en mains, M. Girodet n'a pas de peine à prouver qu'il s'est constamment occupé des questions sociales, qu'il a, par ses efforts personnels et ceux de quelques-uns de ses amis, créé ce mouvement d'opinion, qui est favorable aux mineurs, et qu'il est disposé, comme par le passé, à tout faire pour obtenir justice en faveur des travailleurs. Ces déclarations sont accueillies par deux salves d'applaudissements.

Le citoyen Rondet parle ensuite des intérêts des mineurs, qui sont ceux de tous les travailleurs, et donne connaissance des principaux projets pendus devant les chambres au point de vue des intérêts ouvriers.

La question de la révision et la comédie jouée à Versailles sous ce prétexte par le gouvernement, fournissent au citoyen Albert Pétrot l'occasion de faire une chahutuse improvisation dont les dernières paroles sont couvertes d'acclamations.

Un ordre du jour, portant que le citoyen Girodet a exactement rempli son mandat, et que les électeurs du Chambon lui continuent leur confiance, est voté à l'unanimité. Aucune main ne se lève à la contre-épreuve.

La séance est levée au milieu des cris de : *Vive la République !*

## AFFAIRES MUNICIPALES

Nos édiles s'occupent avec une activité que l'on peut qualifier de fiévreuse, d'épurer (?) leur personnel.

Ce sont sans doute les employés réactionnaires qui sont l'objet de cette néraîmbo, le puritanisme républicain de ces messieurs étant bien connu ! Leur complète ! Ce sont les pauvres diables qui, jadis, renvoyés de la manufacture d'armes et des usines où leurs opinions, trop avancées, déplaissaient, avaient trouvé de modestes emplois dans l'administration précédente.

*Leur origine ? Leur origine !*

Paris a l'ange qui, armée d'un glaive flamboyant, chassait nos premiers parents du paradis terrestre, les opportunistes leur montrent la porte.

Tout se répand à droite, eux de l'acide phénique pour que la désinfection socialiste soit plus complète.

C'est par une missive aussi courte que désagréable que la victime apprend son renvoi. Comme on veut paraître grand et généreux, on ajoute comme fiche de consolation :

que le respect dû à une jeune fille noble et élevée comme elle n'aurait imposé à son audace que de faibles barrières.

Elle devait reconnaître toutefois qu'il s'était montré constamment, dans l'expression de ses sentiments à son égard, d'une réserve méritoire. Car, sans l'étrange prière qu'il avait adressée à Réginald à propos des épargnes d'argent, elle n'eût jamais soupçonné chez ce jeune homme si docile et si humble une passion qui ne se manifestait que par le plus muet des dévolements.

Voilà ! pensa-t-elle ; il s'est d'abord réfugié chez nous par peur d'une arrestation et il y est resté par amour pour moi, car il aura eu vingt fois l'occasion de gagner la frontière depuis près de sept mois.

Ce n'était certainement pas un caprice ordinaire ce sentiment qui le poussait à s'exposer ainsi à une mort presque inévitable, puisqu'à ce moment elle se dressait devant lui menaçante et ignominieuse. Quelle impression profonde avait-elle donc produit sur lui, pour qu'elle triomphât des inquiétudes et des transes perpétuelles où le confinait sa cruelle situation ?

(A suivre.)

trembler, à trembler... C'est curieux à voir.

— Peut-être est-ce lui qui ne peut pas me souffrir ? répliqua Yvonne pour cacher son embarras.

— Oui, je t'en moque ! C'est pour ça qu'il m'a dit il n'y a pas trois jours : ? Monsieur Réginald, voulez-vous me faire une promesse et me jurer que vous la tiendrez ? » Naturellement, comme je l'aime beaucoup, je lui ai promis tout ce qu'il a voulu. Alors il m'a fait jurer, sais-tu quoi ?

— Non, fit Yvonne toute rougissante.

— Que s'il mourait — car il est étonnant, il se figure toujours qu'il va mourir ! — que s'il mourait, j'aie bien soin de le faire enterrer avec ses épées d'argent, les épées d'argent que tu lui as données.

— Ah !

— Et il a ajouté : Vous les mettrez dans la bière sans que personne ne s'en aperçoive, surtout mademoiselle. Et je te le répète tout de même, parce que ça me rend furieux que tu l'accuses toujours d'être mauvais, quand il est bon comme tout.

Yvonne baissa la tête.

— J'étais une audacieuse créature, pensa-t-elle. Cette fois, il peut dormir tranquille. Quoi qu'il ait fait, ce n'est pas par moi qu'il arrivera malheur.

Quant à Roderic, renfermé dans son blockhaus, il s'apprêtait à soutenir de son mieux le siège qui se préparait, sans se

douter qu'au-dessus de sa tête on capitulait pour lui.

## CHAPITRE XIII

### PÉRIL IMMINENT

— M'aimerait-il ? s'était-elle dit au milieu de sa conversation avec Réginald. Il ne manquerait plus que cela.

Toutes les bizarries dont Aronelli émaillait son service quotidien se présenteront subitement dans sa mémoire. La terreur folle qui l'avait saisi quand il l'avait crue en danger sur Carmen, le dédain plein de colère qu'il avait témoigné pour l'éloquence du vicomte, l'émotion dont il cherchait vainement à se défendre quand il lui présentait la paume de sa main pour l'aider à se hisser sur son cheval, ces tristesses, ces palpitations instantanées, ces yeux creusés par l'insomnie s'expliquaient ainsi d'eux-mêmes. Elle hantait sans relâche sa pensée, au point qu'il avait, d'une séance à l'autre, trouvé le moyen de rendre frappant de ressemblance un buste sans aucun caractère et sans aucune valeur artistique.

Certes, un homme qui avait contribué, dans la mesure de ses forces, à brûler Paris, était capable de tout, et il est probable

« Il vous sera alloué un mois d'appointement à titre d'indemnité et de secours. » Il faut voir ces choses-là pour les croire ! Ce mois d'appointement, vous le devez, car on ne met pas du jour au lendemain des employés, même socialistes, à la porte, sans le leur payer. Donc votre indemnité est une amère dérisoire. Mais ce qui est plus grave, c'est quand vous ajoutez, le mot de secours. Cet employé qui vous a loyalement servi et dont la seule faute est de ne pas s'incliner devant votre manière de voir, vous demande-t-il l'aumône et n'est-ce pas qui faire gratuitement une injure ?

Vous lui retenez les sommes qu'il a versées à la caisse de retraites, il est donc quitte envers vous ; mais vous ne l'êtes pas envers lui, car vous ne lui payez pas le mois qui lui revient, ou alors vous ne lui donnez pas cette indemnité dont vous vous prévalez !

• Au dernier moment, nous apprenons que les exécutions continuent.

Nous aurons, d'ailleurs, à revenir sur cette question et nous ferons la lumière désirée sur tous les abus opportunistes.

#### AIN

**Pouy.** — La date définitivement arrêtée pour l'inauguration de la statue élevée à la mémoire du général Joubert, a été fixée au dimanche 12 octobre prochain.

La cérémonie aura lieu à onze heures du matin dans la cour d'honneur de la préfecture, où deux tribunes seront dressées pour recevoir les invités.

Des démarches sont faites auprès du président de la République et des membres du gouvernement pour qu'ils assistent ou se fassent représenter à ces fêtes.

**Arceau.** — L'instruction de l'affaire Marquis, l'assassin de MM. Tripart, est entièrement terminée.

Le procureur de la République rédige son réquisitoire, et le dossier sera, sous peu de jours, déferé à la chambre des mises en accusation.

#### SAVOIE

**Moye.** — Une réprimande, avec insertion au *Bulletin de l'instruction primaire*, a été infligée, par le préfet de la Haute-Savoie, à la date du 19 août, à MM. Petit et Chiron, instituteurs congréganistes, pour ce motif qu'ils donnaient l'instruction confessionnelle à leurs élèves pendant les heures de classe.

#### SAONE-ET-LOIRE

**Charolles.** — *Paray-le-Monial.* — Hier ont eu lieu à Paray, par suite des démissions, l'élection d'un maire et d'un adjoint.

Sur vingt-trois conseillers, vingt et un étaient présents, dont dix-sept républicains et quatre réactionnaires.

**Volnay.** — On nous signale un fait assez rare pour la saison : M. Bouley, propriétaire à Volnay, dans ce moment, un poirier en fleurs. Il engage les amateurs à aller vérifier ce phénomène.

#### REUNION PRIVEE DU DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Hier, à 9 heures, deux cents électeurs étaient réunis à la brasserie Georges.

Les conseillers municipaux de cet arrondissement étaient invités à rendre compte de leur mandat.

Quatre de ces conseillers avaient répondu à cet appel pressant du comité central et ils ont rendu, cahin-caha, compte de leur important mandat.

Les électeurs sont restés assez froids devant la chaude éloquence de leurs conseils modernes.

Le citoyen Affre, par la voix du citoyen Lescuyer, fait déclarer, étant volontairement absent, qu'il ne veut et ne peut rendre compte de son mandat dans une réunion privée. Et nous applaudissons à cette énergique déclaration.

Le citoyen Affre aime le travail au grand jour, ses électeurs ne peuvent que l'approuver.

Demain, les journaux opportunistes feront gros bruit de cette réunion fantaisiste. Pour nous, nous avons dit tout ce que l'on pouvait en dire. *Nihil.*

#### BOURSE DE LYON

Lyon, le 8 octobre 1884.

Bourse incolore, sans animation comme sans tendance.

O attend. Il est improbable qu'un mouvement sérieux se dessine sous peu ; on croit généralement qu'à moins de graves événements, les cours n'auront que de légères oscillations résultant de la situation de la place. Heureux ceux qui sauront profiter à temps de ces petits écarts.

Le 4<sup>me</sup> pour cent est fermé à 109,10, le 3 pour cent, à 108,27.

L'Italien a qu'un cours, 96,72. L'Egyptienne Unifiée cote 306,25. Le Crédit Lyonnais reste à

551,25. La Banque Ottomane est immobile à 573,12, faiblesse momentanée. Chemins autrichiens en légère reprise à 638,23. Nord-Espagne mieux tenus à 533,75.

#### BOURSE DE LYON

##### Obligations

Ville de Lyon 1880	97 75	Gaz de Lyon	1100
Communales 1879	443 50	Terre-Noire	121
Ville de Paris 1889	400 »	Fond. de l'Herme	350
— 1871	304 50	Creusot	1310
Ville de Marseille	384 »	Acier. de la Marine	»
Foncières 1877	347 »	Fourchambault	472 50
— 1879	445 50	Loire	280
— 1883	347 50	Montambert	960
Fusion ancienne	372 25	Saint-Etienne	379
— nouvelle	364 »	Rive-de-Gier	16
Dombes anciennes	362 »	R. M. et Firmain	1400
— nouvelles	362 »	Société Lyonnaise	»
Lombardes anc.	363 25	Créd. S. et ind.	»
Saragosse	329 »	Société lyonnaise	»
Nord-Esp. 1 <sup>re</sup> hyp.	324 50	Société stéphan.	»
— 2 <sup>me</sup>	341 »	Rue de Lyon	»
Portugaise	308 50	Comp. des Eaux	1397 50
Suez 5/0	562 »	Dombes Sud-Est	»
Eaux 3/0	362 50	Croix-Rousse	»
Omnibus-Tramw.	305 »	Bateaux-omnibus	»
		Wien-Pottendorf	»

##### Actions

Mab. esp. jouis.	140
Foncière lyonn.	»
Barque ottom.	566
Barque autrichienne	470
Banque hongroise	»
Lyon	1282
Autrichien	633
Lombard	216
Saragosse	413
Nord-Espagne	530
Suez	1980
Consolid. à Londres	101 1/4

#### BOURSE DE PARIS

3/0/0 français	78 30	Mab. esp. jouis.	140
3/0/0 amortissable	79 70	Foncière lyonn.	»
3/0/0 nouveau	»	Barque ottom.	566
5 1/2 0/0 (1883)	100 »	Barque autrichienne	470
4 0/0 italien	26 52	Banque hongroise	»
4 0/0 espagn. extr.	61 68	Lyon	1282
5 0/0 ture	308 »	Autrichien	633
Egypt. 6 0/0 (1877)	5015 »	Lombard	216
Banque de France	1320 »	Saragosse	413
Credit foncier	265 »	Nord-Espagne	530
Credit mobilier	548 »	Suez	1980
Credit lyonnais		Consolid. à Londres	101 1/4

#### TRIBUNE LIBRE

##### Un bon exemple

Nous apprenons avec le plus grand plaisir qu'un groupe d'industriels et de commerçants vient d'ouvrir une souscription en vue de faire tout ou partie de la somme nécessaire au remplacement du pont suspendu du Midi par un ouvrage fixe. Une somme importante serait même déjà souscrite et on espérerait obtenir beaucoup plus encore.

Courage, Messieurs ! vous êtes dans une bonne voie.

« Aidez-vous vous même » et n'attendez plus tout le nécessaire d'une Administration-Providencia.

Nous trouvons dans notre boîte cette lettre qui ne peut être que l'œuvre d'un mauvais plaisir :

« Monsieur le Directeur,  
« N'auriez-vous point confondu, vous ou M. Combet, entre vendangeurs et vidangeurs ? Veuillez nous renseigner au plus tôt si nous pouvons aller travailler en Bourgogne ou dans le Beaujolais. »

Le fauteur qui a écrit ces lignes nous a considérablement cambronié. Nous en sommes bâbâ.

##### Chambre Syndicale des Ouvriers Boulangiers.

###### Citoyens.

Vous êtes invités à assister à une réunion qui aura lieu aujourd'hui samedi, à huit heures du soir, au siège, rue Pierre-Cornelle, 168.

##### Union fraternelle des anciens Militaires de Crimée et d'Italie.

La réunion qui devait avoir lieu dimanche 5 octobre, est renvoyée au dimanche 12 octobre.

La plus grande exactitude est recommandée pour cette réunion.

##### Syndicat des Ouvriers Tôliers et Fumistes.

Le syndicat à l'honneur de prévenir MM. les patrons et ouvriers de Lyon et de la banlieue qu'un membre du syndicat se tient à leur disposition pour toutes espèces de renseignements, les lundis, mercredis et vendredis au siège social, chez M. Gamet, rue de Chartres, 8.

Une boîte aux lettres est aussi installée au même local pour les demandes et offres de travaux.

Assemblée mensuelle dimanche 12 octobre.

###### Le Secrétaire.

Jules POCHERON.

##### Bal de l'Ameublement réuni (Cinquième année)

La commission renouvelle que son grand bal annuel aura lieu le 11 octobre, au palais de l'Alcazar, de dix heures du soir à cinq heures du matin.

L'orchestre, composé de cinquante musiciens, sera dirigé par M. Bagarre, lauréat du Conservatoire de Paris.

La commission s'est assurée le bienveillant concours de la Fanfare gauloise, sous la direction de M. Louis Avon, ainsi que d'un quatuor de trompes de chasse.

Une magnifique tombola sera tirée à deux heures du matin.

Rien ne sera négligé pour donner à ce grand bal son éclat accoutumé par sa brillante décoration.

Nota. — On peut souscrire au siège : café Chateaubriand, cours Lafayette, 2; comptoir de Genève, avenue de Saxe; comptoir de Paris, rue de Sèze.

Le secrétaire,  
JACQUET.

##### Société chorale les Enfants de Perrache

La société informe les intéressés qu'elle ouvre le 8 octobre prochain, un cours de solfège gratuit professé par M. Gondouin, directeur de la Société et professeur au Conservatoire.

Ce cours aura lieu les mercredi, jeudi et samedi de chaque semaine, au siège de la Société, rue de Penthièvre, 9, à 8 heures 1/4 du soir.

Inscription deux francs les jours et heures indiqués.

La commission prie messieurs les membres de la corporation qui désireraient se faire inscrire comme commissaires d'assister à la réunion qui aura lieu le 5 octobre, à deux heures du soir, au palais de l'Alcazar.

###### La commission

##### Commission des chambres syndicales réunies

Des listes de souscription sont ouvertes au siège de la commission, qui est en permanence tous les soirs, de huit à dix heures, rue Grôlée, n° 38.

La commission est convoquée d'urgence, ce soir samedi 4 octobre, à huit heures, café Delorme (angle des rues de Jussieu et Grôlée).

###### La commission

##### Fédération de la Jeunesse socialiste du Rhône (section de Lyon)

Aujourd'hui samedi 4 octobre, à huit heures et demie précises, chez Javelot, rue Coustou, n° 4, réunion hebdomadaire ; l'exactitude est d'urgence, vu les questions importantes qui sont à l'ordre du jour : on recevra les adhérents.

###### Pour la section :

Le secrétaire,  
A.-L. BOURCHANIN fils.

##### Comité des Républicains Radicaux Socialistes du 6<sup>e</sup> arrondissement

Samedi 4 octobre, à huit heures du soir, une réunion publique aura lieu, salle des Folies-Bergère.

###### ORDRE DU JOUR

Les citoyens Brialou, député de la 2<sup>e</sup> circonscription, Milleron, conseiller général, et Fournier, conseiller d'arrondissement, rendront compte de leur mandat.

Nota. — Il sera perçu 0,10 centimes pour frais de salle.

###### La commission d'initiative.

##### Section de Saint-Just (5<sup>e</sup> arrondissement).